

Permis de construction et certificat d'autorisation



Municipalité de Racine

Travaux nécessitant un permis ou certificat

Quels travaux de construction nécessitent un permis ou certificat?

Selon la réglementation municipale, tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition d'un bâtiment requiert un **permis de construction**.

Par contre, les travaux nécessitant un **certificat d'autorisation** sont nombreux, quelques exemples sont présentés dans la liste au verso.

ATTENTION!

Le fait d'effectuer des travaux sans permis ou certificat constitue une infraction au règlement municipal si ces travaux nécessitent un tel permis.

L'absence de permis engage le **propriétaire** de l'immeuble. Si les travaux réalisés sont non conformes, l'infraction peut impliquer d'autres personnes telles que **l'occupant** (locataire) et même **l'entrepreneur**.

Comment demander un permis ou certificat à la municipalité?

Le processus de demande de permis n'est pas compliqué, vous pouvez demander les formulaires au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité :

http://www.municipalite.racine.qc.ca/demande_permis.htm

- Vous devez remplir le formulaire
- Présenter les documents selon le type de permis ou certificat
- Payer les frais administratifs.



Il se peut que votre projet nécessite plusieurs permis. À ce moment l'inspecteur vous en avisera le plus tôt possible.

L'équipe municipal vous guidera lors de la présentation de votre projet.

L'émission du permis, sera faite lorsque le tout sera conforme à la réglementation.

Quels sont les délais d'émission?

En période de fort achalandage, les délais d'émission peuvent être plus longs et atteindre **30 jours**.



Soyez vigilants et prévoyez ce délai dans la planification de votre projet.

Avis important

Les renseignements présents dans ce dépliant sont publiés à titre informatif.
 Ils ne remplacent pas les dispositions de la réglementation en vigueur.

Pour obtenir de l'aide ou prendre un rendez-vous, vous pouvez appeler l'inspecteur municipal au numéro : 450 532-2876 poste 3



Municipalité de Racine
348, rue de l'Église
Racine (Québec) J0E 1Y0
Téléphone : 450 532-2876
Télécopieur : 450 532-2865
Site web : www.municipalite.racine.qc.ca

Il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour réaliser des travaux, construire ou transformer votre propriété.



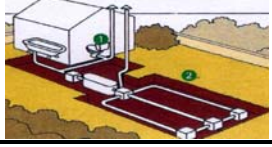

Le permis ou certificat est d'abord un outil pour s'assurer que votre projet sera conforme à la réglementation municipale avant sa réalisation. Il sert également à vous informer des normes à suivre.

Réaliser un projet sans permis peut devenir une expérience désagréable et rendre non-conforme votre propriété.

- **Avant d'investir dans vos travaux sur votre propriété, prenez le temps** de bien vous informer. Dans certains cas, même sans permis requis, des normes doivent être respectées.
- **Afin de savoir si vous avez besoin d'un permis, contactez l'inspecteur municipal ou bien consultez le site web de la municipalité: www.municipalite.racine.qc.ca**

Le présent dépliant constitue un résumé de quelques principes de la réglementation municipale.

Exemple des travaux nécessitant un permis ou un certificat selon le projet

Type de projet	Service concerné	Type de construction, d'ouvrage ou d'activité	Aucun permis ou certificat requis	Permis requis	Certificat requis	Période de validité	
Lotissement	Urbanisme	Lotissement		X		12 mois	
Projet résidentiel ou commercial 	Urbanisme	Nouvelle construction		X		12 mois	
		Agrandissement ou transformation		X		6 mois	
		Rénovation			X	6 mois	
		Addition d'un bâtiment accessoire		X		12 mois	
		Piscine hors terre, gonflable ou creusée				X	3 mois
		Clôture, haie et mur de soutènement				X	6 mois
		Branchement aux infrastructures publiques				X	6 mois
		Aménagement d'un ponceau				X	6 mois
		Aménagement d'un lac ou étang artificiel				X	6 mois
		Installation d'une éolienne domestique				X	3 mois
	Environnement	Remaniement du sol d'une superficie de 20 m ² et plus à l'intérieur d'une bande de 300 m d'un lac ou cours d'eau		X		12 mois	
		Coupe d'arbres malades, morts ou dangereux sur votre propriété			X	3 mois	
		Aménagement paysager	X				
	Urbanisme	Entretien régulier ou réparations mineures	X				
Projet commercial 	Urbanisme	Enseigne (construction, installation et modification), certains cas			X	3 mois	
		Installation d'une éolienne commerciale			X	3 mois	
Travaux de démolition	Urbanisme	Démolition			X	6 mois	
Déplacement	Urbanisme	Déplacement d'un immeuble			X	6 mois	
Changement d'usage	Urbanisme	Changement d'usage ou de destination d'un immeuble			X	6 mois	
Installation sanitaire 	Environnement	Installation septique (construire, réparer, modifier, agrandir ou déplacer)			X	6 mois	
		Captage des eaux souterraines (puits artésien)			X	6 mois	
Travaux sur la rive, dans le littoral et les plaines inondables 	Environnement	Travaux de plantation, plans d'aménagement riverain			X	6 mois	
		Abattage d'arbres dans la bande riveraine			X	3 mois	
		Abri à bateau			X	6 mois	
		Quai			X	6 mois	
Agricole	Urbanisme	Construction des bâtiments accessoires			X	12 mois	
	Environnement	Épandage de matière résiduelles fertilisantes			X	3 mois	
		Abattage d'arbres, coupe commerciale			X	12 mois	